

[Je m'abonne](#)[Dernières actus](#) [Société](#) [Faits divers](#) [Politique](#) [Loisirs-Culture](#) [Sports](#) [îles du Vent](#) [îles-sous-le-](#)[Actu](#) > [Polynésie Française](#) > [La Dépêche de Tahiti](#) > [Faits divers](#)

# Pas de déséchouement prévu pour le thonier taïwanais

Un an après, le Shen Gang Shun 1 est toujours échoué sur le récif de Arutua.



Le Shen Gang Shun 1 rouille depuis un an maintenant sur le récif de Arutua. (©dr)

Par **Gobrait**

Publié le 23 Mar 21 à 8:13

Il y a quasiment un an jour pour jour, le Shen Gang Shun 1, thonier taïwanais, s'échouait sur le platier corallien de Arutua.

Aujourd'hui, l'épave rouillée semble complètement à l'abandon et c'est

 [Actu.fr](#)

 [Le top](#)

peu de le dire... Si hier, l'armateur faisait preuve de bon sens en tentant de faire dégager le bateau vieux de 30 ans du récif, aujourd'hui, il ne donne plus signe de vie.

[Condamné par le tribunal administratif, le 23 février](#) à verser 289 000 000 de francs à titre d'astreinte provisoire à la Polynésie française, l'armateur est aujourd'hui complètement démissionnaire.

Les premiers travaux de dépollution ont bien été réalisés par la société Boyer qui a rencontré des grosses difficultés dû au positionnement du bateau. Suite à cette première tentative, les propriétaires, les sociétés Shenzhen Shengang Overseas Industrial Co. Ltd et Lung Soon Ocean Group, ont fait venir une équipe d'experts des Pays-Bas. Celle-ci a émis des préconisations qui, selon la DPAM, aurait incité l'entreprise Boyer à se retirer.

« Il faut peut-être faire venir des remorqueurs plus puissants de l'étranger et tout ça a un coût », explique Yves Hauptert, chargé de communication de la DPAM. Aujourd'hui, les propriétaires n'en mènent pas large alors que le tas de ferraille continue de polluer le lagon de Arutua.

Une autre société aurait proposé un plan pour évacuer le navire, mais les propriétaires ont décliné la proposition et depuis, ça ne bouge plus. « Il doit être effrayé par les coûts et ni lui ni son assurance ne répond », regrette-t-on à la DPAM. Si les propriétaires tardent à répondre, le Pays saisira certainement, par les voies judiciaires internationales, la justice chinoise pour trouver une solution.

Pour le moment le bateau est à l'abandon, le propriétaire n'a présenté aucun nouveau plan et l'avocate qui était jusqu'alors en charge de l'affaire nous a confié ne plus s'en occuper. Dans le pire des cas, le Pays sera amené à se substituer au propriétaire défaillant... Mais à quel coût

Partagez



**La Dépêche de Tahiti**

Mentions légales

Qui sommes-nous ?

Contact

**Abonnez-vous pour lire le journal PDF  
en illimité**

**Je m'abonne**

**actu.fr**

L'actu près de chez vous



**Actu.fr**

Qui sommes-nous ?

Nos départements

Contact

Mentions légales

Données personnelles

Cookies

Modifier mes choix cookies

**Sites du groupe Publihebdos**

Annonces legales

Examens

Elections municipales 2020

E-mag

Publihebdos

Agence APEI

Hebdoscom

Presse Régionale

**Sites du groupe Signa-OF**



Actu.fr



Le top

**Ouest-France**

**Autres**

© 2021 actu.fr, détenu et coexploité par Publihebdos et ses filiales.

Hébergement dédié : [Groupe DIS](#), Digital Ad Trust et ACPM. Conception et design : [Datagif](#).